



JOURNÉE DE FORMATION

ACCOMPAGNER DES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE « AMIE DES ÂÎNÉS® »

OBJECTIFS :

- Bénéficier des outils développés par le RFVAA
- Connaître les étapes et les caractéristiques du processus de labellisation « AMI DES ÂÎNÉS » et les critères pour l'obtention du label
- Être référencé comme prestataire par le RFVAA® pour l'accompagnement des collectivités dans le cadre de leur démarche « amie des âînés® »

MARDI 8 FÉVRIER 2022 – 10H/16H

Formation accueillie dans les locaux d'Axentia

3 rue de l'Aubrac – 75012 Paris



avec le soutien de :

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



CONTENU :

- **Histoire et particularités de la démarche** « amie des aînés[®] » en France
- **Le LABEL « AMI DES AÎNÉS[®] »** : création, architecture, processus et critères de labellisation
 - **Engagement n°1** : Ma ville/collectivité s'engage pour répondre au défi démographique du XXI^e siècle
 - **Engagement n°2** : Ma ville/collectivité s'engage à consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de l'âge
 - **Engagement n°3** : Ma ville/collectivité s'engage dans une gouvernance multi-partenaire
 - **Engagement n°4** : Ma ville/collectivité s'engage à élaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés
 - **Engagement n°5** : Ma ville/collectivité s'engage à réaliser un plan d'action pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé
- **Les outils d'accompagnement du RFVAA[®]**



PUBLIC :

- Formation réservée aux prestataires chargés de l'accompagnement de collectivités dans le cadre d'une démarche « amie des aînés[®] »



PRÉ-REQUIS :

À la demande d'inscription doivent être joints au moins **deux courriers de recommandation de collectivités accompagnées personnellement par la personne candidate** dans le cadre d'une démarche de type « amie des aînés[®] » (courrier citant nominativement la personne sollicitant une participation à la journée de formation).

PÉDAGOGIE :



Notre approche permet d'aborder à la fois des éléments généraux mais aussi des cas concrets et des exemples précis issus de l'expérience du RFVAA® dans l'accompagnement de plus d'une centaine de territoires aux caractéristiques extrêmement variées (taille, situation géographique, échelon territorial, etc.).

TARIFS POUR :

- Une journée de formation ;
- L'accès au référentiel complet de labellisation ;
- L'envoi postal d'une collection « *Les Essentiels amis des aînés* », d'un kit d'animation de la démarche participative et d'une trame d'état des lieux ;
- Le référencement par le RFVAA (sous réserve de validation par le participant du questionnaire remis en fin de session et du maintien du référencement lié aux conditions pré-citées).

Prestataire du secteur public :

- **900 € HT** (pour toute inscription supplémentaire du même organisme : 600 € HT)

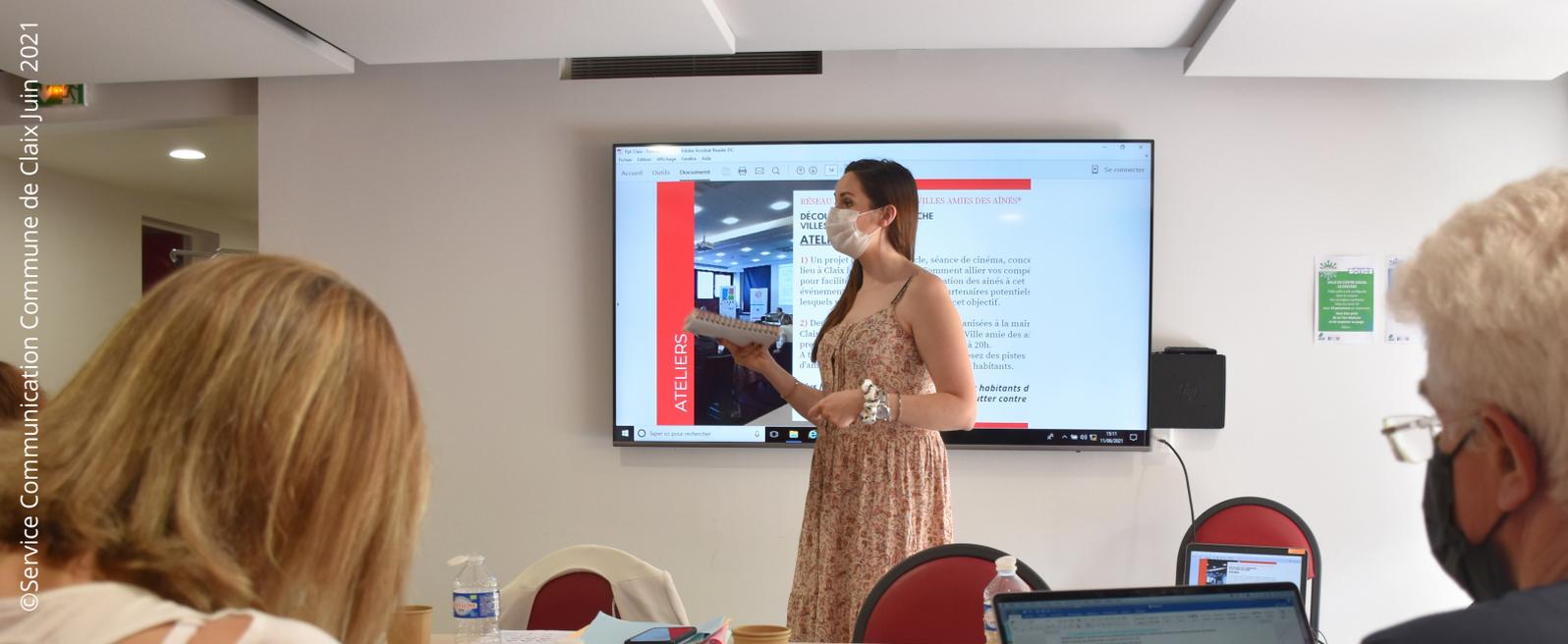
Prestataire du secteur associatif :

- **1300 € HT** (pour toute inscription supplémentaire du même organisme : 700 € HT)

Prestataire du secteur privé :

- **2000 € HT** (pour toute inscription supplémentaire du même organisme : 1000 € HT)





Cette journée de formation a reçu le soutien de la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** (CNSA) et de la **Direction générale de la cohésion sociale** (DGCS) :

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



pass COVID-19 / OBLIGATOIRE
sanitaire (SOUS RÉSERVE DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS)



COVID : le RFVAA continue à se mobiliser et s'adapte au contexte sanitaire. Si la formation prévue ne peut avoir lieu à cause des mesures actuelles, le RFVAA vous propose une nouvelle formule en distanciel ou le report de la formation prévue.

CONTACT

Pierre-Olivier LEFEBVRE, Délégué Général
Angélique GIACOMINI, Déléguée Générale Adjointe
responsable de la prospective

Tél. 03 45 18 23 20 / Mail : contact@rfvaa.com
www.villesamiesdesaines-rf.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION



ACCOMPAGNER DES COLLECTIVITÉS DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE « AMIE DES AÎNÉS® »

MARDI 8 FÉVRIER 2022 – 10H/16H

Formation accueillie dans les locaux d'Axentia 3 rue de l'Aubrac 75012 Paris

Un bulletin par personne à retourner par mail contact@rfvaa.com - renseignements : 03.45.18.23.20

NOM / Prénom :

Collectivité / Structure :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Adresse de facturation :

E-mail et numéro de téléphone de la personne chargée du suivi administratif / financier de l'inscription :

COÛT DE L'INSCRIPTION :

Prestataire du secteur public : 900 € HT (pour toute inscription supplémentaire du même organisme : 600 € HT)

Prestataire du secteur associatif : 1300 € HT (pour toute inscription supplémentaire du même organisme : 700 € HT)

Prestataire du secteur privé : 2000 € HT (pour toute inscription supplémentaire du même organisme : 1000 € HT)

RÈGLEMENT :

Je règle par chèque à l'ordre du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (À adresser à l'adresse suivante : Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés – Mairie de Dijon – CS 73310 – 21033 Dijon CEDEX) et je désire recevoir une facture.

Je règle par mandat administratif à la réception de la facture Il est indispensable d'indiquer la référence qui figurera sur la facture.

Je règle par virement bancaire

Domiciliation : Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté BIC : CEPFRPP213

Identification du compte pour une utilisation nationale : 12135 00300 0800130197 60

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN) :

FR 76 1213 5003 0008 0013 0194 760

Intitulé du compte : Réseau Francophone Villes Amies des Aînés

Mairie de Dijon - CS73310 - 21033 Dijon CEDEX

Numéro d'organisme de formation 27210372921

pass COVID-19 / **OBLIGATOIRE**
sanitaire

(SOUS RÉSERVE DE NOUVELLES
RÉGLEMENTATIONS)

RÉFÉRENCIEMENT D'UN PRESTATAIRE PAR LE RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS (RFVAA)

Le référencement de prestataires par le RFVAA vise à assurer aux collectivités qui souhaitent s'engager dans une politique locale de l'âge et plus spécifiquement dans le programme « *ami des aînés* » que les collaborateurs externes qu'elles seront susceptibles de mobiliser sont formés aux enjeux de cette dynamique, au référentiel du LABEL "AMI DES AÎNÉS" et aux outils développés par le RFVAA.

Le référencement est nominatif : seule la personne inscrite dans le processus de référencement est autorisée à en faire état et s'engage, lorsque la collectivité retient sa proposition, à être son interlocuteur principal pour les temps d'animation, de coordination et de restitution, y compris sur site.

1-Procédure de certification

- Participation à une session de formation organisée par le RFVAA (inscriptions et prochaine date : 8 février 2022)

NB : Pour participer à la formation, le prestataire doit joindre au RFVAA au moins deux courriers de recommandation de collectivités accompagnés dans le cadre d'une démarche de type « *amie des aînés* » (réalisation d'un état des lieux, d'un portrait de territoire, animation d'une démarche participative...);

- Obtention d'une note supérieure à 75 % au Questionnaire à Choix Multiples proposé par le RFVAA aux participants à l'issue de la formation.

À l'issue de la formation, un formulaire sera remis au prestataire qui devra indiquer les catégories sur lesquelles il souhaite être référencé par le RFVAA ainsi que son périmètre géographique d'intervention.

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie 1A - Structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire

- Structuration des instances de gouvernance (comité de pilotage et comité technique) ;
- Organisation d'un séminaire de sensibilisation des élus et des professionnels (en présentiel) ;
- Mise en place d'une stratégie de mise en œuvre, d'un rétroplanning et des modalités de partenariat et de financement pour la suite du déploiement de la politique de l'âge.

Dans ce cadre, la collectivité s'engage, en complément du travail réalisé par le prestataire sollicité à :

- Assurer la diffusion d'invitations aux élus et professionnels de la collectivité en garantissant la présence d'un nombre de personnes suffisant et de la transversalité des services représentés pour la tenue du séminaire ;
- Mettre en œuvre les conditions de pérennité des instances et de pilotage de la démarche initiée grâce au fonds d'appui pour des territoires innovants seniors ;
- Coanimer les réunions visant à établir la stratégie de mise en œuvre, le rétroplanning et les modalités de partenariat et de financement pour la suite du déploiement de la politique de l'âge.

Les livrables attendus de la part du prestataire seront, a minima :

- L'animation du séminaire à travers l'apport de contenus oraux et supports de présentation portant sur le vieillissement de la population (sans confusion avec la perte d'autonomie), ses impacts sur les politiques locales et des pistes concrètes de mise en œuvre d'un programme d'adaptation du territoire au vieillissement, sur la base de la transversalité des politiques publiques et de la consultation des habitants ;
- Des préconisations personnalisées pour la structuration des instances de pilotage d'une politique de l'âge locale transversale et pérenne, la stratégie de mise en œuvre, le rétroplanning et les modalités de partenariat et de financement de cette dernière ;
- La restitution au comité de pilotage des éléments d'analyse issus de la mission.

Catégorie 2A - Élaboration d'un état des lieux transversal du territoire

- Animation d'un audit technique visant à réunir différents services de la collectivité et des partenaires locaux afin d'échanger autour des actions mises en œuvre ou à développer dans le territoire autour des huit thématiques du programme VADA ;
- Rédaction de l'état des lieux statistique et démographique incluant les indicateurs obligatoires pour l'obtention du LABEL "AMI DES AÎNÉS" ® et des indicateurs complémentaires utiles à la bonne compréhension des particularités du territoire ;
- Rédaction des huit chapitres thématiques de l'état des lieux du territoire et des sous-chapitres attendus dans le cadre du LABEL "AMI DES AÎNÉS"® :

I. DONNÉES GÉNÉRALES

1. Description topographique et géographique du territoire
2. Contexte territorial et environnement institutionnel
3. Données sociologiques, démographiques et économiques du territoire

II. ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

1. Voirie
2. Espaces verts
3. Équipements et propreté
4. Sécurité
5. Bâtiments

III. HABITATS

1. Adaptation du logement
2. Zones favorables au vieillissement
3. Parcours résidentiel

IV. TRANSPORTS ET MOBILITÉ

1. Modes de transport individuels
2. Billettique et transports en commun
3. Diversification des modes
4. Accompagnements vers les dispositifs classiques et actions dédiées

V. INFORMATION ET COMMUNICATION

1. Supports imprimés
2. Internet
3. Lieux de diffusion de l'information et événements
4. Autres supports de communication

VI. LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

1. Intergénération, vivre-ensemble et lutte contre l'isolement
2. Lutte contre la précarité et la maltraitance

VII. CULTURE ET LOISIRS

1. Équipements culturels et sportifs
2. Offre socioculturelle ouverte à tous
3. Adaptation de l'offre et carte avantage

VIII. PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

1. Participation citoyenne
2. Instances de consultation
3. Bénévolat
4. Emploi et préparation à la retraite

IX. AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

1. Préserver son capital santé
2. Bien vivre chez soi
3. Soins et établissements de santé
4. Aide aux aidants

Dans ce cadre, la collectivité s'engage, en complément du travail réalisé par le prestataire sollicité à :

- Assurer la diffusion d'invitations aux différents services et partenaires locaux en garantissant la présence d'un nombre d'acteurs suffisant pour obtenir les données attendues ;
- À co-animer l'audit technique grâce au support du prestataire ;

- À garantir l'existence et le fonctionnement d'un comité de pilotage pour assurer la pérennité de la démarche suite à la rédaction de l'état des lieux.
- Les livrables attendus de la part du prestataire seront, a minima :
- Soutien à l'organisation stratégique de l'audit technique (choix des lieux, des voies de communication, des modes d'animation, etc.) ;
- L'animation de l'audit technique ;
- La rédaction d'un état des lieux reprenant les neuf chapitres précédemment décrits, les indicateurs obligatoires pour la labellisation et des préconisations d'actions personnalisées à mettre en œuvre autour des huit thématiques ;
- La restitution au comité de pilotage des éléments d'analyse issus de l'état des lieux.

Catégorie 3A : Animation et synthèse du diagnostic participatif

- Animation d'ateliers d'habitants âgés permettant de mettre en lumière des pistes d'amélioration du territoire sur la base de leur expertise d'usage ;
- Rédaction de la synthèse et de l'analyse du diagnostic participatif.

Dans ce cadre, la collectivité s'engage, en complément du travail réalisé par le prestataire sollicité à :

- Assurer la diffusion d'invitations aux habitants en garantissant la présence d'un nombre de personnes suffisant pour obtenir les données attendues ;
 - Territoires de moins de 20 000 habitants : au moins 20 habitants présents
 - Territoires de 20 000 à 100 000 habitants : au moins 50 habitants présents
 - Territoires de plus de 100 000 habitants : au moins 80 habitants présents
- Co-animer l'audit participatif grâce au support du prestataire et aux outils d'animation du RFVAA ;
- Garantir l'existence et le fonctionnement d'un comité de pilotage pour assurer la pérennité de la démarche suite à l'animation du diagnostic participatif.

Les livrables attendus de la part du prestataire seront, a minima :

- Soutien à l'organisation stratégique du diagnostic participatif (choix des lieux, des voies de communication, des modes d'animation, etc.) ;
- L'animation de l'audit participatif ;
- La rédaction d'une synthèse et d'une analyse des échanges issus des ateliers autour des huit thématiques et des préconisations d'actions personnalisées à mettre en œuvre ;
- La restitution au comité de pilotage des éléments d'analyse issus du diagnostic participatif.

Maintien du référencement :

- Le prestataire s'engage à transmettre aux clients qui ont fait appel à lui dans le cadre d'une mission de type « amie des aînés » un questionnaire de satisfaction établi par le RFVAA®. Le questionnaire doit être transmis par le territoire au prestataire, avec une copie au RFVAA®.
- Le RFVAA® se réserve le droit de suspendre le référencement du prestataire si les retours liés aux questionnaires de satisfaction le justifient.
- Le prestataire s'engage à renouveler sa participation à la formation dédiée au minimum tous les trois ans.

CONTACT

Pierre-Olivier LEFEBVRE, Délégué Général
Angélique GIACOMINI, Déléguée Générale Adjointe
responsable de la prospective

Tél. 03 45 18 23 20 / Mail : contact@rfvaa.com
www.villesamiesdesaines-rf.fr

